

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2015

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 11 MAI 2015, À VINGT HEURES (20 h)**.

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2015-177

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 mai 2015

Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 8 mai 2015

Dépôt de la liste datée du 6 mai 2015 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*

Dépôt du registre daté du 4 mai 2015 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny

Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses réalisés au 30 avril 2015 conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*

2015-178

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 avril et de la séance extraordinaire du 4 mai 2015

2015-179

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2015

2015-180

Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal

2015-181

Versement de subventions à divers organismes totalisant 135 891,48 \$ – Utilisation de l'aréna – Hiver 2015

2015-182

Poste cadre de « coordonnateur aux infrastructures »

2015-183

Nomination de Mme Nathalie Boulet – Membre du conseil d'administration de Société de développement économique de Montmagny inc.

2015-184

Conventions collectives de travail des employés cols bleus et cols blancs de la Ville de Montmagny – 2015-2019

2015-185

Autorisation au greffier – Diverses demandes de soumissions

2015-186

Adjudication de contrat à Sonic, La Coop fédérée - Fourniture d'essence diésel et d'essence sans plomb – Année 2015-2016

- 2015-187 Adjudication de contrats à Jacques & Raynald Morin inc. – Travaux de pavage et de resurfaçage avec petite mécanisation ou manuels - Période du 12 mai 2015 au 9 mai 2016
- 2015-188 Adjudication de contrats - Fourniture de sable, gravier, pierre concassée, pierre nette, terre végétale et terre noire - Année 2015-2016
- 2015-189 Autorisation à Carrefour mondial de l'accordéon de Montmagny – Utilisation du domaine public (terrain de l'ancien hôtel de ville, Manoir Couillard-Dupuis et rue St-Jean-Baptiste Est) et vente de boissons alcoolisées – Édition 2015
- 2015-190 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Construction d'un entrepôt aux 65-75, rue St-Jean-Baptiste Est (lots 2 612 506 et 4 450 919)
- 2015-191 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone Rb-131 à même la zone RaX-29 et d'ajouter l'usage « habitation unifamiliale jumelée » dans la zone Rb-131 ainsi agrandie
- 2015-192 Résolution d'adoption d'un premier projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone Rb-131 à même la zone RaX-29 et d'ajouter l'usage « habitation unifamiliale jumelée » dans la zone Rb-131 ainsi agrandie
- 2015-193 Adoption du règlement numéro 1100-136 amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone CbP-13 à même la zone Re-6
-
- Période de questions**
- 2015-194 Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce huitième jour du mois de mai deux mille quinze.

(Signé) Félix Michaud, avocat
Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifiée sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 11 mai 2015 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 8 mai 2015 à 15 h 46.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 11 mai 2015, à vingt heures (20 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, Me Bernard Létourneau et le greffier, Me Félix Michaud sont également présents.

2015-177

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2015

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 mai 2015 tel que présenté.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 8 MAI 2015

DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 6 MAI 2015 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 4 MAI 2015 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES RÉALISÉS AU 30 AVRIL 2015 CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 105.4 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

2015-178

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
20 AVRIL ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2015**

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 avril et de la séance extraordinaire du 4 mai 2015; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie desdits procès-verbaux conformément à la loi et, en conséquence, déclarent les avoir lu et renoncent à leur lecture.

Adoptée

2015-179

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME DU 21 AVRIL 2015**

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 21 avril 2015 et d'autoriser les services municipaux et/ou intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-180

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal totalisant trois cent soixante-dix dollars (370,00 \$), plus toutes taxes applicables, le cas échéant, et se détaillant comme suit :

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Fondation Rayons d'Espoir	Achat de 1 carte pour l'activité bénéfique « Vin et fromage » - Le 15 mai 2015 à Montmagny	02-110-00-351	45,00 \$
Association musicale Hallélou	Achat de 3 cartes pour le spectacle annuel – Le 6 juin 2015 à Montmagny	02-110-00-351	75,00 \$
Fondation du Cégep de La Pocatière	Inscription de 2 représentants de la Ville au tournoi de golf bénéfique et souper – Le 15 août 2015 à St-Pacôme	02-110-00-351	250,00 \$
TOTAL :			370,00 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-181

**VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DIVERS ORGANISMES
TOTALISANT 135 891,48 \$ – UTILISATION DE L'ARÉNA – HIVER 2015**

CONSIDÉRANT la politique de tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de l'aréna municipal;

CONSIDÉRANT qu'un mode de subvention a été prévu pour les organismes sans but lucratif usagers de l'aréna à titre d'aide de fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'organismes sans but lucratif voués à des fins de loisirs, de culture, sportives ou autres initiatives de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De verser aux organismes sans but lucratif, usagers de l'aréna énumérés ci-après, des subventions totalisant cent trente-cinq mille huit cent quatre-vingt-onze dollars et quarante-huit cents (135 891,48 \$), représentant l'aide de fonctionnement accordée à ces organismes découlant de la tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de l'aréna pendant la saison de glace Hiver 2015 :

NOM DE L'ORGANISME	SUBVENTION
Club CPA Plus	3 910,66 \$
Club CPA Junior/Senior	35 247,37 \$
AHGM (local)	58 230,89 \$
Ligue Les Vieilles Lames	757,81 \$
Ligue Inter Sport	621,85 \$
Tournoi Pee-Wee	8 359,75 \$
Tournoi Olympique	897,00 \$
Ligue Olympique du Cap	1 276,38 \$
Amis du Jeudi	819,00 \$
Ligue Yan-Gaétan Moreau	721,50 \$
Ligue Berthier-sur-Mer	756,02 \$
Ligue Guy Jourdain	1 095,75 \$
Ligue Industries Caron	468,00 \$
Ligue du Samedi soir	780,00 \$
Ligue Patrick Deschamps	819,00 \$
Hockey senior Montmagny 2014	802,50 \$
Ligue LHOM	1 989,00 \$
Les Canotiers (Pratiques)	1 224,00 \$
Les Canotiers (Parties)	2 616,00 \$
L'Oison	4 814,25 \$
École secondaire Louis-Jacques Casault	7 092,75 \$
Défi Leucan 24/45	2 592,00 \$
TOTAL :	135 891,48 \$

Ces sommes sont à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-701-11-973.

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

ENGAGEMENT DE MONSIEUR LOUIS LÉTOURNEAU AU POSTE CADRE DE « COORDONNATEUR AUX INFRASTRUCTURES »

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour l'engagement d'un candidat au poste vacant de « coordonnateur aux infrastructures » au Service des travaux publics et des infrastructures;

CONSIDÉRANT les modalités d'embauche établies entre les parties;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'engager Monsieur Louis Létourneau, au poste cadre de « coordonnateur aux infrastructures » au Service des travaux publics et des infrastructures de la Ville de Montmagny, aux salaire et conditions prévus à l'entente établissant les conditions de travail des employés cadres intervenue avec ces employés. Cet engagement prend effet le 12 mai 2015 et est assujetti à une période de probation d'un (1) an.

2. D'autoriser son honneur le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, un contrat de travail avec M. Létourneau.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Louis Létourneau de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-183

NOMINATION DE MME NATHALIE BOULET – MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MONTMAGNY INC.

CONSIDÉRANT les nouveaux règlements généraux adoptés par l'organisme Société de développement économique de Montmagny inc. prévoyant que son conseil d'administration est maintenant composé de huit membres devant être nommés par la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée à la Ville de Montmagny par cet organisme visant à nommer Mme Nathalie Boulet pour occuper ce nouveau siège au conseil d'administration;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De nommer Madame Nathalie Boulet de Lingerie Féminelle, comme membre du conseil d'administration de Société de développement économique de Montmagny inc., à titre de représentante de la zone commerciale « Les Galeries Montmagny », et ce, pour le mandat dont la durée est prévue aux règlements généraux de l'organisme.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Mme Nathalie Boulet, à Société de développement économique de Montmagny inc. de même qu'au directeur adjoint à l'aménagement et au développement et à l'adjointe au maire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS COLS BLEUS ET COLS BLANCS DE LA VILLE DE MONTMAGNY – 2015-2019

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue entre le comité de négociations du Syndicat des employés municipaux de Montmagny (C.S.D.), représentant les employés cols bleus et cols blancs, et celui de la Ville de Montmagny concernant l'adoption d'une nouvelle convention collective de travail pour les années 2015 à 2019 inclusivement;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser son honneur le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, la convention collective de travail des employés municipaux cols bleus et celle des employés municipaux cols blancs, lesquelles couvrent la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (C.S.D.) et à la direction des ressources humaines de la Ville de Montmagny.

Adoptée

AUTORISATION AU GREFFIER – DIVERSES DEMANDES DE SOUMISSIONS

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le greffier ou l'assistante-greffière à demander des soumissions dans les dossiers suivants :

- 1.1 par appel d'offres public pour l'exécution de travaux visant le remplacement d'infrastructures souterraines et le réaménagement de l'intersection du chemin des Poirier avec la rue des Entrepreneurs et la 7^e Rue, impliquant l'aménagement d'un carrefour giratoire.
- 1.2 par voie d'invitation écrite pour la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux pour la réfection de la chaussée sur la portion de la rue St-Jean-Baptiste Est comprise entre les avenues Ste-Julie et St-Magloire
- 1.3 par voie d'invitation écrite pour la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux et la construction de bordures de rue et de trottoirs pour la réfection de la chaussée sur la portion de l'avenue de la Gare comprise entre la rue de la Station et l'avenue Collin.

2. De nommer, conformément à la politique de gestion contractuelle, le greffier et directeur des affaires juridiques et l'assistante-greffière comme responsables en octroi du contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant cette procédure d'appel d'offres.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-186

**ADJUDICATION DE CONTRAT À SONIC, LA COOP FÉDÉRÉE -
FOURNITURE D'ESSENCE DIESEL ET D'ESSENCE SANS PLOMB -
ANNÉE 2015-2016**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture de carburants pendant la période du 12 mai 2015 au 9 mai 2016 pour les besoins de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, deux soumissionnaires ont présenté des offres, soit Sonic, La Coop Fédérée et Pétrole Montmagny inc.;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Sonic, La Coop Fédérée les contrats suivants pour la fourniture des carburants nécessaires aux besoins de la Ville de Montmagny pendant la période du 12 mai 2015 au 9 mai 2016, soit :

- a) pour la fourniture d'essence diesel, avec une marge de profit du fournisseur conservée par l'adjudicataire de 0,0029 \$ le litre;
- b) pour la fourniture d'essence sans plomb, avec une marge de profit du fournisseur conservée par l'adjudicataire de 0,0029 \$ le litre;

lesdites soumissions étant conformes au devis. Les documents d'appel d'offres, les devis, les soumissions de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De convenir que des ajustements de prix au litre seront effectués par la Ville de Montmagny, à la hausse ou à la baisse, pour tenir compte des variations du marché, et ce, selon les modalités prévues aux documents de soumission et en tenant compte de la marge du fournisseur mentionnée à l'article 1 pour chacun des types de carburant fournis, lesquelles marges seront valables pour toute la durée du contrat.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Sonic, La Coop Fédérée de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

**ADJUDICATION DE CONTRATS À JACQUES & RAYNALD MORIN INC. -
TRAVAUX DE PAVAGE ET DE RESURFAÇAGE AVEC PETITE
MÉCANISATION OU MANUELS - PÉRIODE DU 12 MAI 2015 AU 9 MAI 2016**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour l'exécution de travaux de pavage et de resurfaçage avec petite mécanisation ou manuels à divers endroits dans les limites du territoire de la Ville de Montmagny pendant la période du 12 mai 2015 au 9 mai 2016;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, deux soumissionnaires ont présenté une offre, soit Jacques & Raynald Morin inc. et Les Constructions H.D.F. inc.;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Jacques & Raynald Morin inc. les contrats pour l'exécution de travaux de pavage et de resurfaçage avec petite mécanisation ou manuels à divers endroits dans les limites du territoire de la Ville de Montmagny pendant la période du 12 mai 2015 au 9 mai 2016, selon les prix unitaires soumis par l'adjudicataire pour chacun des items suivants prévus aux trois lots distincts énumérés aux documents de soumission :

1.1 Lot A : Pavage manuel (réparation de nids-de-poule, de fissures, etc.) :

✓ **item A** de la soumission : au coût de deux cent soixante-quatorze dollars et vingt-cinq cents (274,25 \$) la tonne métrique;

1.2 Lot B : Pavage manuel ou non (tour de grilles, de valves, réparation suite à un bris, etc.) :

✓ **item B.1** de la soumission : préparation effectuée par la Ville (application 0 à 3 tonnes) au coût total de cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et vingt-cinq cents (199,25 \$) la tonne métrique;

✓ **item B.2** de la soumission : préparation effectuée par l'adjudicataire (application 0 à 3 tonnes) au coût total de deux cent quarante-neuf dollars et vingt-cinq cents (249,25 \$) la tonne métrique;

✓ **item B.3** de la soumission : préparation effectuée par la Ville (application de plus de 3 tonnes) au coût total de cent soixante-quatorze dollars et vingt-cinq cents (174,25 \$) la tonne métrique;

✓ **item B.4** de la soumission : préparation effectuée par l'adjudicataire (application de plus de 3 tonnes) au coût total de deux cent vingt-quatre dollars et vingt-cinq cents (224,25 \$) la tonne métrique;

1.3 Lot C : Travaux de resurfaçage :

- ✓ **item C** de la soumission : couche d'usure ou couche de surface (application de 5 tonnes et plus) au coût total de cent quarante-neuf dollars et vingt-cinq cents (149,25 \$) la tonne métrique;

plus toutes taxes applicables, la soumission de l'adjudicataire étant conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. D'autoriser en conséquence l'exécution des travaux municipaux faisant l'objet des contrats adjugés par la présente résolution.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Jacques & Raynald Morin inc. de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-188

ADJUDICATION DE CONTRATS - FOURNITURE DE SABLE, GRAVIER, PIERRE CONCASSÉE, PIERRE NETTE, TERRE VÉGÉTALE ET TERRE NOIRE - ANNÉE 2015-2016

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture de sable, gravier, pierre concassée, pierre nette, terre végétale et terre noire pendant la période du 12 mai 2015 au 9 mai 2016;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres quatre soumissionnaires ont présenté des offres, soit Terrassements Joncas & frères inc., Les Concassés du Cap inc., Les Entreprises Gilbert Cloutier inc. et Martin Mercier inc.;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à **TERRASSEMENTS JONCAS & FRÈRES INC.**, le contrat pour la fourniture et la livraison aux chantiers des matériaux suivants nécessaires aux divers travaux municipaux exécutés pendant la période du 12 mai 2015 au 9 mai 2016 :

- a) **Item 5** du bordereau de soumission : Terre végétale tamisée (terre brune), au coût de vingt dollars et vingt-cinq cents (20,25 \$) le mètre cube;
- b) **Item 6** du bordereau de soumission : Terre noire, au coût de vingt-neuf dollars et quatre-vingt-quinze cents (29,95 \$) le mètre cube;

plus toutes taxes applicables; les soumissions de l'adjudicataire pour ces items étant les plus basses conformes au devis.

2. D'adjuger à **MARTIN MERCIER INC.**, le contrat pour la fourniture et la livraison aux chantiers de gravier ou pierre concassée MG-112, soit l'**item 3** du bordereau de soumission, nécessaire aux divers travaux municipaux exécutés pendant la période du 12 mai 2015 au 9 mai 2016, et ce, au coût de dix dollars et cinquante cents (10,50 \$) la tonne métrique, plus toutes taxes applicables; la soumission de l'adjudicataire pour cet item étant la plus basse conforme au devis.

3. D'adjuger à **LES CONCASSÉS DU CAP INC.**, le contrat pour la fourniture et la livraison aux chantiers des matériaux suivants nécessaires aux divers travaux municipaux exécutés pendant la période du 12 mai 2015 au 9 mai 2016 :

- a) **Item 1** du bordereau de soumission : Gravier ou pierre concassée MG-20, au coût de quatorze dollars (14,00\$) la tonne métrique;
- b) **Item 2** du bordereau de soumission :Sable d'enrobement CG-14, au coût de neuf dollars et quatre-vingt cents (9,80 \$) la tonne métrique;
- c) **Item 4** du bordereau de soumission : Pierre nette 20 mm (3/4), au coût de quatorze dollars et quatre-vingt cents (14,80 \$) la tonne métrique;

plus toutes taxes applicables; les soumissions de l'adjudicataire pour ces items étant les plus basses conformes au devis.

4. De convenir que les documents d'appel d'offres, le devis, les soumissions des différents adjudicataires et la présente résolution constituent l'entente liant ces derniers et la Ville de Montmagny.

5. De transmettre copie de la présente résolution à Terrassements Joncas & Frères inc., Les Concassés du Cap inc. et Martin Mercier inc. de même qu'à la directrice des travaux publics, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

AUTORISATION À CARREFOUR MONDIAL DE L'ACCORDÉON DE MONTMAGNY – UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC (TERRAIN DE L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE, MANOIR COUILLARD-DUPUIS ET RUE ST-JEAN-BAPTISTE EST) ET VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES – ÉDITION 2015

CONSIDÉRANT que le Carrefour mondial de l'accordéon de Montmagny (ci-après appelé le Carrefour) désire présenter les activités de sa 27^e édition dans le centre-ville et sur le site du Manoir Couillard-Dupuis à Montmagny;

CONSIDÉRANT qu'il sollicite à nouveau cette année l'autorisation d'y vendre des boissons alcoolisées pendant la présentation des spectacles;

CONSIDÉRANT qu'à des fins de sécurité, certaines rues doivent être temporairement fermées à la circulation automobile et au stationnement pendant l'événement;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le Carrefour à présenter les activités de son édition 2015 sur le domaine public, les 4, 5, 6 et 7 septembre 2015, soit :

- sur la partie de la rue St-Jean-Baptiste Est située à l'intersection de l'avenue de la Gare;
- sur la partie de l'avenue de la Gare comprise entre les rues St-Jean-Baptiste Est et St-Thomas;
- sur la partie de l'avenue Ste-Marie comprise entre les rues St-Jean-Baptiste Est et St-Thomas;
- sur l'espace vert situé entre la bibliothèque municipale et l'ancien hôtel de Ville;
- sur le terrain du Manoir Couillard-Dupuis;

dans la mesure où l'organisme est doté des couvertures d'assurances nécessaires et conditionnellement à ce qu'il mette en place des dispositions permettant d'effectuer la récupération des matières résiduelles recyclables valorisables pendant la durée de l'événement.

2. D'interdire en conséquence la circulation automobile et le stationnement aux dates, heures et endroits suivants, sous peine d'être remorqué au sens de l'article 7 du règlement numéro RM 330-2 relatif au stationnement et ses amendements et sous peine de se voir émettre un constat d'infraction au même titre que l'article 5 dudit règlement :

- les samedi 5 et dimanche 6 septembre 2015, de 9 h à 17 h :
 - ✓ la rue St-Jean-Baptiste Est, entre les avenues de l'Église et St-Magloire;
 - ✓ l'avenue de la Gare, entre les rues St-Jean-Baptiste Est et St-Thomas;
 - ✓ la rue St-Thomas, entre les avenues Ste-Marie et Ste-Julie;
 - ✓ l'avenue Ste-Julie;
- du vendredi 4 septembre à 12 h jusqu'au mardi 8 septembre à 12 h :
 - ✓ l'avenue Ste-Marie, entre les rues St-Jean-Baptiste Est et St-Thomas.

3. D'autoriser également la vente de bière et de boissons alcoolisées sur le site du Manoir Couillard-Dupuis pendant la présentation des spectacles du Carrefour, soit entre 12 h et 17 h, les samedi 5 et dimanche 6 septembre 2015, et ce, aux conditions suivantes :

- ✓ obtention de tous les permis requis;
- ✓ affiches publicitaires discrètement installées;
- ✓ bière et autres boissons servies dans des verres de plastique;
- ✓ identification claire de la délimitation du périmètre où la consommation sera permise de manière à interdire la consommation hors des sites.

4. D'autoriser finalement le Carrefour à utiliser le terrain de stationnement de l'ancien hôtel de ville (134, rue St-Jean-Baptiste Est) les samedi 5 et dimanche 6 septembre 2015, entre 9 h et 17 h, pour l'arrivée et la circulation des artistes et du personnel technique.

5. D'assurer au Carrefour le soutien technique des services municipaux concernés sous forme de prêt d'équipement et de main d'œuvre, selon leur disponibilité, pour la réalisation des activités présentées lors de cet événement.

6. De transmettre copie de la présente résolution au Carrefour, au comité de revitalisation du centre-ville « Vieux-Montmagny », à la Sûreté du Québec, à Les Ambulances Jacques de même qu'au directeur du Service de protection contre les incendies, à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-190

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT AUX 65-75, RUE ST-JEAN-BAPTISTE EST (LOTS 2 612 506 ET 4 450 919)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville;*

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 21 avril 2015, eu égard au projet visant la construction d'un entrepôt à l'arrière de l'immeuble situé aux 65 à 75, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un entrepôt à l'arrière de l'immeuble situé aux 65 à 75, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny (lots 2 613 506 et 4 450 919), en lieu et place de l'entrepôt existant et avec un revêtement extérieur semblable à celui du bâtiment principal; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville.*

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble de même qu'à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-191

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE Rb-131 À MÊME LA ZONE RaX-29 ET D'AJOUTER L'USAGE « HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE » DANS LA ZONE Rb-131 AINSI AGRANDIE

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Morin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone Rb-131 à même la zone RaX-29 et d'ajouter l'usage « habitation unifamiliale jumelée » dans la zone Rb-131 ainsi agrandie.

Adoptée

2015-192

RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE Rb-131 À MÊME LA ZONE RaX-29 ET D'AJOUTER L'USAGE « HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE » DANS LA ZONE Rb-131 AINSI AGRANDIE

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement d'amendement au règlement numéro 1100 sur le zonage;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé : Premier projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone Rb-131 à même la zone RaX-29 et d'ajouter l'usage « habitation unifamiliale jumelée » dans la zone Rb-131 ainsi agrandie.

2. De tenir une assemblée publique de consultation le 8 juin 2015, à 20 h 00, sous la présidence de son honneur le maire, ou en son absence, du maire suppléant, afin d'informer la population sur ce projet de modification au règlement de zonage.

3. D'autoriser le greffier à faire publier dans un journal local, en date du 20 mai 2015, un avis public relatif à l'assemblée publique de consultation.

4. De transmettre copie de la présente résolution et du premier projet de règlement à la MRC de Montmagny.

Adoptée

2015-193

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1100-136 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CbP-13 À MÊME LA ZONE Re-6

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1100-136 amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone CbP-13 à même la zone Re-6, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 23 mars 2015; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

2015-194

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 11 mai 2015, à 20 h 25.

Adoptée



GREFFIER



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2015.



MAIRE
